

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 12 juin 2009

Service instructeur
Service du recyclage et de l'Air

N° 2009-9-65

Service consulté

**PROGRAMME C261, C262 ET C762
PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION
ADEME-DEPARTEMENT**

Résumé : Sur proposition des comités de gestion paritaire de la convention ADEME-Département, les aides aux décharges, au compostage individuel, à la communication, à la collecte sélective et déchetterie, listées dans l'annexe du rapport, sont soumises à l'approbation de la Commission Permanente, conformément aux termes de la convention précitée. Le total des aides allouées par le Département se monte à 165 901 €.

Le Département et l'ADEME sont liés par des conventions de partenariat annuelles destinées à favoriser la modernisation de la gestion des déchets au travers d'interventions financières et techniques en faveur des communes et de leurs groupements. La convention de co-financement entre le Conseil Général et l'ADEME prévoit que les demandes de subventions soient examinées au sein d'un comité de gestion paritaire avant d'être soumises à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général.

Les projets listés en annexe ont été approuvés par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie et font l'objet d'un ordre de service : le total des aides allouées par le Département se monte à 165 901 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 10 717 €, sur le Programme C261 Fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204, à hauteur de 150 520 €, sur le Programme C262 fonction 731 Nature 20414 Chapitre 204, à hauteur de 4 664 € en section de fonctionnement, sur le Programme C762 fonction 731 Nature 65734 Chapitre 65.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

COMPOSTAGE

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Assiette HT	Aides ADEME T.C.C	Conseil Général		ADEME		Autres financeurs		A charge du maître d'ouvrage	
				Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
SIVOM DU PAYS DE BRISACH	150 composteurs bois	€ 5 250,00	3 150,00	40,00	2 100,00	20,00	1 050,00			40,00	2 100,00
	300 composteurs plastique	€ 6 447,00	3 223,40	30,00	1 934,00	20,00	1 289,40			50,00	3 223,60
	50 comp. Bois 360l	€ 908,00	544,60	40,00	363,00	20,00	181,60			40,00	363,40
CC 3F	40 comp. Plastique 400 l	€ 442,00	220,40	30,00	132,00	20,00	88,40			50,00	221,60
	20 lombricomposteurs	€ 1 550,00	775,00	30,00	465,00	20,00	310,00			50,00	775,00
VILLE DE WITTELSHEIM	56 comp. Plastique 600 l - 14 comp. Plastique 400l	€ 2 353,26	1 175,65	30,00	705,00	20,00	470,65			50,00	1 177,61
TOTAL		€ 28 050,26	13 880,05	34%	5 330,00	30%	3 290,00			36%	12 980,00

COMMUNICATION

Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Assiette HT	Aides ADEME T.C.C	Conseil Général		ADEME		Autres financeurs		A charge du maître d'ouvrage	
				Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant	Taux %	Montant
CC ST AMARIN	Memento du tri	€ 1 044,00	208,00	20	208,00					50,00	624,31
CC DE LA LARGUE	Visite du centre de tri Aspach le haut	€ 1 440,00	288,00	20	288,00						
CC DE LA LARGUE	Calendrier de collecte des déchets ménagers 2009	€ 2 000,00	400,00	20	400,00						
CC DE LA LARGUE	Communication sur le tri et les filières d'élimination	€ 758,10	265,00	35	265,00						
CC DE LA VALLEE DE ST AMARIN	Communication sur le nouveau mode de collecte des ordures ménagères	€ 12 548,00	2 509,00	20	2 509,00						
CC ROUFFACH	Calendrier de collecte 2009	€ 4 973,20	994,00	20	994,00					55,70	2 769,91
TOTAL		€ 22 763,30	4 864,00	21%	4 465,00					16%	4 394,22

TOTAL GENERAL		€	189 291,05	34%	65 501,00	11%	3 350,05	1%	3 324,22	65%	318 900,91
---------------	--	---	------------	-----	-----------	-----	----------	----	----------	-----	------------